



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260312-2026_24_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_24_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

B.V.S.D., Bureau de Vérification et Sécurisation des Dasri

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec B.V.S.D., Bureau de Vérification et Sécurisation des Dasri - Service technique : 4
Les Couteliers 15100

Une convention relative à la gestion des **DASRI** pour la période 2026-2029. Celle-ci encadre les modalités de **stockage, collecte et traçabilité des déchets d'activités de soins à risques infectieux**, conformément à la réglementation en vigueur, afin d'assurer la conformité de l'établissement.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 10 mars 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS
Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.